

VIREMENT INSTANTANÉ

Vos fonds crédités en 10 secondes sur le compte de votre bénéficiaire

Découvrez le virement instantané, le seul virement vous permettant d'envoyer ou de recevoir des fonds en 10 secondes, 7j/7 et 24h/24.

COMMENT RÉALISER DES VIREMENTS INSTANTANÉS ?

Vous pouvez émettre des virements instantanés en faveur de vos bénéficiaires à partir de votre espace client.

1. Connectez-vous à votre espace client et rendez-vous dans le menu « Opérations » puis cliquez sur « Virement »



2. Après avoir sélectionné les comptes à débiter puis à créditer, renseignez les caractéristiques du virement. Pour bénéficier du virement instantané, choisissez une date de crédit sur le compte de votre bénéficiaire à « Aujourd'hui »

Type de virement :

Immédiat | Différé | Récurrent

Date de crédit sur le compte bénéficiaire

Aujourd'hui | Demain ou jour ouvré suivant

Libellé sur le compte à débiter *

Facture 1A001

Libellé sur le compte à créditer *

VIR Facture 1A001

3. Vous êtes informés à l'écran que votre opération est éligible au virement instantané*.

DATE ET PÉRIODICITÉ

Immédiat au 09/10/2019

VIREMENT **INSTANTANÉ**

4. Il ne vous reste plus qu'à confirmer l'opération !

Retrouvez nous sur www.arkea-banque-ei.com



VIREMENT INSTANTANÉ

Le paiement instantané facilite vos paiements quotidiens en proposant un service alliant immédiateté, sécurité et simplicité.

Un exemple ? Réglez votre fournisseur en quelques secondes, où que vous soyez !

Les **+** de notre offre

- +** **INSTANTANÉITÉ**
Les sommes sont créditées en temps réel, le bénéficiaire reçoit les fonds en 10 secondes.
- +** **DISPONIBILITÉ**
Le service est disponible sur votre espace client 365j/365, 24h/24, y compris les jours fériés.
- +** **EMISSION & RÉCEPTION**
Etant client Arkéa Banque E&I, vous pouvez à la fois recevoir et émettre des virements instantanés. Indiquez-le à vos clients et fournisseurs !

*Quels sont les critères d'éligibilité au virement instantané ?

- Virement entre deux comptes tenus en France
- Montant de l'opération < 15 000 €
- Banque du bénéficiaire « atteignable », c'est-à-dire en mesure d'accepter ce nouveau type d'opération